

THEMES

Forêt des collectivités
Bois énergie
Bois construction

Actus

L'INFO AURA | janvier 2018 | n° 10

ZOOM

Changement dans le mode de vente des bois des forêts communales

Un accord important est intervenu à l'automne 2017 entre le Groupement régional des scieurs, l'ONF et les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes. Au terme de cet accord, dès le début de l'année 2018, les communes se voient offrir la possibilité d'utiliser un nouveau mode de vente.

Rappel de la situation

- Traditionnellement, le bois est vendu **en bloc et sur pied**. Il faut comprendre par-là que l'ONF, en application du plan d'aménagement, décide de mettre en vente, avec l'accord de la commune, une parcelle dont il a estimé le volume des arbres à abattre. Les acheteurs font une offre pour le volume total estimé et la meilleure offre est retenue. Ce mode de vente a beaucoup d'avantages, dont la simplicité de mise en œuvre et **une réelle mise en concurrence** entre les acheteurs. Il a également des inconvénients, notamment l'incertitude du volume réellement exploité, le volume ayant été déterminé quand les arbres étaient encore debout en forêt. Un autre inconvénient plus subtil réside dans le fait que l'acheteur a des difficultés pour estimer la qualité des produits qu'il va acheter et donc des difficultés à faire un juste prix lorsque les parcelles de bois sont hétérogènes.
- 20% des ventes se font depuis le début des années 2000 d'une autre manière sous forme de **bois façonné**, communément appelé « **contrat** », du fait que la vente est réalisée par l'ONF de **gré à gré** donc sous forme de contrat. Ce mode de vente a été fortement promu suite à un accord national qui a mis en avant les mérites de

Une nouvelle politique régionale pour la filière forêt-bois

Le (re)déploiement du bois comme source d'énergie : opportunité ou menace pour les espaces forestiers ?

Construire en BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL™ : un guide de prescription en détaille les étapes clés

Rédition du guide Construire en BOIS DES ALPES™ : Etapes clés pour insérer une fourniture de bois certifié BOIS DES ALPES™ dans la commande publique

Construire en BOIS DES ALPES™ pour renforcer la synergie entre les politiques du tourisme et de la filière forêt-bois dans le massif des Alpes

Insérer du BOIS DES ALPES™ dans les métropoles et agglomérations des régions alpines, un levier d'action concret pour rapprocher les aires urbaines de leurs massifs forestiers alpins

Agenda

15 mars : Journée SYMBIOSE à Saint Guillaume (38)

29 et 30 mars : Séminaire des Communes forestières Massif Central (42)

5 et 6 avril : Séminaire national des Parcs Naturels Régionaux en Chartreuse

la contractualisation. On retiendra notamment un approvisionnement facilité pour les petites scieries souvent fragiles mais également pour les plus grosses qui voient ainsi une part de leur approvisionnement garantie sans passer par les aléas de la mise en concurrence. Dans ce mode de commercialisation, les scieries prennent possession de bois déjà exploités et classés par qualité. Elles n'ont plus à parcourir des coupes pour être sûres de faire le bon prix du bois en appréciant la qualité et les difficultés d'exploitation. En effet, c'est l'ONF qui organise l'exploitation pour le compte des communes. Ce mode de vente ne fait néanmoins pas l'unanimité, les cadencements des livraisons n'étant pas toujours respectés selon les scieurs. Par ailleurs, pour les communes, la recette n'est pas toujours celle attendue.

2018, l'année du changement

Dans le contexte décrit ci-dessus, des négociations ont repris entre vendeurs et acheteurs en 2015 pour réactiver un autre mode de commercialisation testé également au début des années 2000, la vente à « **l'unité de produit** ».

Ce mode de vente répond aux besoins exprimés par les acheteurs :

- maîtriser l'exploitation, puisque comme dans le cas des ventes en bloc et sur pied, c'est l'acheteur qui en a la charge ;
- pouvoir apprécier la qualité des bois qu'il achète puisque la détermination de cette qualité se fait, ainsi que le volume, une fois les bois abattus, ce que l'on appelle communément « bord de route ».

Dans ce mode de vente, les acheteurs sont mis en concurrence sur un prix du bois sain, le bois déclassé étant payé à un prix moindre.

Il a été convenu entre tous les protagonistes que ce mode de vente convenait particulièrement aux coupes irrégulières où l'acheteur a des difficultés à apprécier la qualité et donc le prix à offrir à la commune. Pour la commune c'est aussi la garantie d'avoir un prix correspondant à la qualité des bois vendus.

Mais ces négociations entamées en 2015 n'ont pas été simples et il a fallu attendre fin 2017 pour trouver un aboutissement, en passant par l'épreuve d'un boycott des ventes à l'automne 2017.

Pourquoi autant de difficultés ?

Du côté de l'ONF, il y a l'enjeu de respecter l'accord national passé avec la Fédération nationale des Communes forestières et la Fédération Nationale du Bois pour développer les ventes de bois façonné, les contrats. Les représentants des Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes restent fidèles à cet accord tout en recherchant des solutions à la demande des communes qui souhaitent notamment un meilleur prix des bois. Il faut dire que d'une manière générale le prix du bois ne connaît pas de progressions depuis de nombreuses années et qu'il est même considérablement réduit si on regarde une trentaine d'années en arrière. Il n'est pas rare d'être interpellé par un maire qui déplore ne plus pouvoir abonder le budget de sa commune comme c'était le cas dans le passé. L'équilibre des recettes et des dépenses de la forêt communale est parfois mis en cause.

Ce mode de vente devra répondre aux attentes des communes

Il est attendu de la vente à l'unité de produit une diminution des coupes invendues. Ce problème croissant traduit sans conteste un malaise dans les relations entre acheteurs et vendeurs. En 2017, il n'a pas été rare de devoir faire face à des taux atteignant et dépassant même parfois 40%. Roger Villien, Président de l'Union régionale des associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes, exprime très clairement : « nous ne pouvons plus continuer à vendre le bois comme nous le faisons autrefois ». Il est nécessaire de prendre en considération la demande de nos clients. Néanmoins, des garanties doivent être apportées aux communes quant à l'exactitude des volumes et des qualités des bois enlevés par les scieurs. En effet, dans le cas de la vente à l'unité de produit, ce sont eux qui ont la charge de l'exploitation et qui déclenchent l'enlèvement des bois. C'est la raison pour laquelle l'Union régionale des associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes a passé une convention avec l'ONF garantissant que ce dernier effectuera les contrôles nécessaires avant que le changement de propriété des bois ne se fasse. Selon cette convention, les communes qui choisiront ce mode de vente devront s'acquitter d'une charge de deux euros par mètre cube. Cette redevance supplémentaire qui vient s'ajouter aux frais de garderie (10 à 12% des recettes annuelles des forêts communales) se justifie par le fait que le besoin de surveillance est accru pour ce mode de vente.

Un choix laissé à la commune

En aucun cas les communes ne peuvent être contraintes dans leurs choix. Elles ont une totale liberté pour choisir entre :

- Les ventes en bloc et sur pied
- Les ventes de bois façonné faites de gré à gré, les contrats
- Les ventes à l'unité de produit

Le Groupement des scieurs attend que ce mode de vente se déploie réellement et atteigne 30% des volumes offerts dès cette année 2018. L'ONF et les Communes forestières informeront les élus communaux de ce choix qui leur est offert, généralement pour les coupes irrégulières ou présentant des risques de défauts cachés. Comme pour les ventes en bloc et sur pied, les communes fixeront pour les ventes à l'unité de produit un prix de retrait en dessous duquel la vente ne se fera pas.

2018, une année test

La vente à l'unité de produit qui permet de vendre une juste qualité et un volume exact pose en fait le problème de **la traçabilité des opérations**, moins visible dans les autres modes de vente. L'ONF s'est engagé à faire, pour toutes les coupes 2018, un rapport détaillé par coupe qui sera examiné en fin d'année par une commission tripartite et qui déterminera les conditions pour poursuivre ce mode opératoire. Les Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes seront très attentives aux résultats de cette année test, pour déterminer si les intérêts des communes sont préservés. Un objectif : atteindre les bons résultats présentés en 2003 pour le lancement de ce mode de ventes en Savoie qui affichait pour 10 000 m³ vendus à l'unité de produit un taux d'invendu de 20% et un prix 3% supérieur à l'estimation faite par l'ONF.

ACTUS | Régionales

ACTUS | forêt des collectivités

Une nouvelle politique régionale pour la filière forêt-bois



La nouvelle politique régionale en faveur de la filière forêt-bois votée cet automne en Assemblée Régionale a été le thème de la journée du 15 décembre 2017 à Lyon, organisée par Monsieur Philippe Meunier, Vice-Président délégué à la forêt et au bois. L'occasion de revenir sur les 4 axes de cette politique qui sera précisée par une autre délibération ce début d'année 2018. Voici les actions soutenues par le nouveau plan de la Région. [Lire la suite](#)

ACTUS | bois énergie

Le (re)déploiement du bois comme source d'énergie : opportunité ou menace pour les espaces forestiers ?



L'énergie bien utilisée est celle que l'on ne consomme pas ! Des efforts de sobriété sont donc à engager afin avant tout de réduire nos besoins énergétiques. Il est important de rappeler que c'est grâce à ces efforts que les énergies renouvelables seront en mesure de satisfaire à nos besoins élémentaires. Le bois, première source d'énergie renouvelable en France (devant l'hydroélectricité), n'échappe pas à cette règle !

Néanmoins, la trajectoire tracée par la Loi relative à la Transition Energétique et la Croissance Verte (août 2015) confirme la nécessité d'accroître les prélèvements pour répondre à l'objectif de porter à 32% d'ici à 2030 la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale (elles représentent environ 10% aujourd'hui). Cet objectif constitue t-il une opportunité ou une menace pour les espaces forestiers ? [Lire la suite](#)

ACTUS | bois construction

Construire en BOIS DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL™ : un guide de prescription en détaille les étapes clés



Du nouveau pour la marque ! Un guide de prescription est disponible pour vous permettre de retranscrire votre volonté de construire en Bois des territoires du Massif central™ dans les marchés publics. La marque favorise une origine et une transformation locale des bois de qualité, en s'appuyant sur une traçabilité à 100 % des bois, de la forêt d'origine à leur mise en œuvre dans la construction. Si vous souhaitez du bois issu des circuits de proximité dans vos projets de construction, n'attendez plus ! Contactez-nous. [Lire la suite](#)

Rédition du guide Construire en BOIS DES ALPES™ : Etapes clefs pour insérer une fourniture de bois certifié BOIS DES ALPES™ dans la commande publique



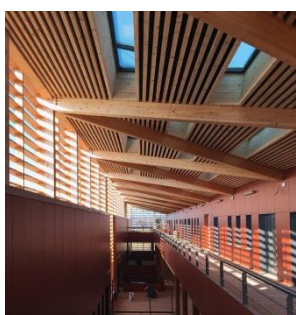
Suite aux évolutions de la réglementation des marchés publics et fortes du retour d'expérience de l'accompagnement de près de 50 projets de construction publique en BOIS DES ALPES™, les Communes forestières réactualisent le guide Construire en BOIS DES ALPES™ pour diffuser cette méthode d'accompagnement des projets fiable et éprouvée. [Lire la suite](#)

Construire en BOIS DES ALPES™ pour renforcer la synergie entre les politiques du tourisme et de la filière forêt-bois dans le massif des Alpes



Plus de 150 opérations de construction, de rénovation, d'aménagements extérieurs ont été identifiées dans les Espaces Valléens par le Réseau Alpin de la Forêt de Montagne. C'est un potentiel considérable pour développer l'usage du BOIS DES ALPES™. Objectif des 3 réunions tenues dans les Alpes : sensibiliser et convaincre les maitres d'ouvrages de ces projets à l'utilisation du BOIS DES ALPES™. [Lire la suite](#)

Insérer du BOIS DES ALPES™ dans les métropoles et agglomérations des régions alpines, un levier d'action concret pour rapprocher les aires urbaines de leurs massifs forestiers alpins



Les aires urbaines et les massifs forestiers alpins entretiennent des interrelations fortes mais peu valorisées. Rénovation énergétique, densification du bâti, qualité de l'eau, protection contre les risques, etc. dans un sens, structuration des filières forêt-bois (emplois, ancrage des entreprises) dans l'autre. Avec près de 50 bâtiments livrés et autant d'entreprises certifiées, investir maintenant les marchés urbains revêt pour BOIS DES ALPES™ un enjeu fort de déploiement. En 2018 un séminaire sera déclencheur de cette dynamique. [Lire la suite](#)

A COTE

A COTE | AIN

Les Communes forestières de l'Ain vous accompagnent dans vos projets en 2018 ! [Lire la suite](#)

Quel avenir pour la sapinière de l'Ain ? [Lire la suite](#)

A COTE | ALLIER

Construire en Bois des territoires du Massif central : contactez-nous ! [Lire la suite](#)

A COTE | ARDECHE

Tous nos meilleurs vœux pour 2018 ! [Lire la suite](#)

Retour sur l'Assemblée générale des Communes forestières de l'Ardèche [Lire la suite](#)

Une nouvelle année pour les Communes forestières ! [Lire la suite](#)

Des 4ème Assises Drôme-Ardèche de la filière forêt-bois riches en propositions pour mieux valoriser la filière forêt-bois locale et donc nos territoires [Lire la suite](#)

Appel à projet « Pass Territoires 2018 » : réponses attendues avant le 28 février ! [Lire la suite](#)

A COTE | CANTAL HAUTE-LOIRE

Construire en Bois des territoires du Massif central : contactez-nous ! [Lire la suite](#)

A COTE | DRÔME

Vœux du Président 2018 [Lire la suite](#)

Signature du plan d'actions forêt-bois de Valence Romans Agglo et des conventions partenariales [Lire la suite](#)

Des 4ème Assises Drôme-Ardèche de la filière forêt-bois riches en propositions pour mieux valoriser la filière forêt-bois locale et donc nos territoires [Lire la suite](#)

A COTE | ISERE

Très bonne année 2018 ! [Lire la suite](#)

Les élus isérois préoccupés par le boycott des ventes d'automne [Lire la suite](#)

A COTE

De nouvelles ambitions pour la création de desserte sur le territoire de la METRO [Lire la suite](#)

La commune de Villard-Saint-Christophe lauréate au Prix départemental de la construction bois ! [Lire la suite](#)

A COTE | PUY DE DÔME

Les modes opératoires voirie forestière tiennent la route ! [Lire la suite](#)

Freins à l'application des documents de gestion en forêts publiques [Lire la suite](#)

Appel à manifestation MAGMA, 2^{ème} édition [Lire la suite](#)

Bilan des formations 2017 à destination des élus [Lire la suite](#)

A COTE | SAVOIE

Le Pont Routier en Bois des Alpes à Cognin, lauréat du Prix Régional de la Construction Bois Auvergne-Rhône-Alpes 2017 [Lire la suite](#)

Une formation sur la valorisation du bois local dans la construction pour les élus de Chambéry métropole [Lire la suite](#)

« Le bois pour répondre aux enjeux de la transition énergétique » : une formation pour les élus de la Communauté de Communes Cœur de Savoie [Lire la suite](#)

Maintien des services écosystémiques de la forêt : quel rôle pour l'exploitation forestière ? [Lire la suite](#)

A COTE | HAUTE-SAVOIE

Tous nos meilleurs vœux pour 2018 ! [Lire la suite](#)

Maintien des services écosystémiques de la forêt : quel rôle pour l'exploitation forestière ? [Lire la suite](#)

Anticiper les chantiers pour une meilleure rentabilité : l'objectif de la Plateforme Web Formicâble ! [Lire la suite](#)

Inauguration de la route des Bottes et formation sur la voirie forestière [Lire la suite](#)

Formation à Thorens – Glières : enjeux du foncier forestier et outils à la disposition des élus [Lire la suite](#)

Nouvel appel à projet dans le cadre du programme de financement européen LEADER du Chablais 2017-2020 : Hangars et plateformes de stockage et séchage de bois énergie / Hangars et plateformes de stockage de grumes [Lire la suite](#)

A COTE

Le Réseau est animé par
l'union régionale des associations de Communes forestières Auvergne-Rhône-Alpes

Maison des parcs et de la montagne | 256, rue de la République 73000 CHAMBERY

Tel : 04 79 60 49 05 | Fax : 09 72 27 14 22 auvergnerrhonealpes@communesforestieres.org

Visitez le site internet du Réseau : <http://www.territoiresforestiers-rhonealpes.eu/>

Partenaires financiers des Communes forestières en 2018 :



UNION EUROPÉENNE

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural



Fonds Européen de Développement Régional



Fonds Européen de Développement Régional



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT



Premier ministre

COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES



Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



INTERPROFESSION NATIONALE
www.franceboisforet.fr

